



Humains & Engagés



Projet de service 2019 – 2023

Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois

SAMO du Ternois

PREAMBULE

Dans la continuité du Projet Associatif 2017-2021 de l'ASRL, le Foyer de Canteraine, les Foyers de la Ternoise et le SAMO du Ternois ont mené une réflexion commune autour de l'élaboration d'un projet stratégique.

En 2018, le Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois, regroupant les établissements sus-cités, a donc défini des orientations stratégiques afin de proposer un dispositif en matière d'habitat et de vie sociale qui place la personne au centre de son projet de vie et permettre de décloisonner les structures afin de fluidifier les parcours de vie à l'échelle du territoire.

Dans la continuité du projet stratégique 2018-2022, les établissements et services du Dispositif ont écrit ou réécrit leur projet d'établissement ou de service conformément à la loi 2002-2 et aux recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé.

L'écriture des projets d'établissement et de service 2019-2023 a été menée de manière collaborative par la sollicitation d'un comité de rédaction commun à l'ensemble du Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois et pluridisciplinaire, grâce à la participation des différents corps de métier intervenant au sein des structures. Les professionnels et les personnes accompagnées ont été associés à la réflexion via des groupes de travail et de parole. Ils seront également associés à la formalisation et au suivi des plans d'actions découlant de ces projets, par la mise en place de groupes de réflexion sur la période 2019-2023.

Le projet d'établissement a été validé par la Direction générale de l'ASRL le 26 novembre 2019 et présenté aux membres du Conseil de la Vie Sociale des Foyers de la Ternoise en mars 2020.

SOMMAIRE

Introduction	4
Présentation de l'Association	4
Présentation du service	6
Orientation n°1 : Renforcer les liens directs et les échanges de pratiques au sein du Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois.	9
Objectif 1.1 Développer la connaissance sur le fonctionnement des établissements et des services	9
Objectif 1.2 Favoriser les rencontres interprofessionnelles pour échanger sur les pratiques, créer du lien et réfléchir ensemble.	10
Objectif 1.3 Poursuivre et systématiser les opportunités de mutualisation	10
Objectif 1.4 Améliorer le fonctionnement inter-établissements/services pour favoriser la flexibilité.	11
Orientation 2 : Co-construire et harmoniser les pratiques avec l'ensemble des établissements de l'ASRL du Ternois.....	13
Objectif 2.1 Favoriser l'inter-connaissance sur le fonctionnement des structures, les métiers et les pratiques	13
Objectif 2.2 Proposer des actions communes et conforter la collaboration dans le cadre des orientations	14
Objectif 2.3 Engager une réflexion sur les possibilités de rapprochement pour répondre à des nécessités ponctuelles	15
Objectif 2.4 Développer la communication pour diffuser l'information	15
Orientation 3 : Poursuivre la collaboration avec les partenaires et ressources locales (institutionnels, du sanitaire, associatifs, services tutélaires).....	16
Objectif 3.1 Poursuivre les échanges entre les partenaires et les ressources locales	16
Objectif 3.2 Travailler la coordination et la communication entre les différentes structures, professionnels et autorités (Département, Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Maison Départementale de l'Autonomie, Agence Régionale de Santé (ARS), etc.).....	17
Orientation 4 : Conduire le changement des modalités d'accompagnement des professionnels afin de positionner la personne au centre de son parcours de vie.	19
Objectif 4.1 Impulser et accompagner une dynamique de changement auprès de l'ensemble des équipes	19
Objectif 4.2 Préciser les rôles et exploiter la diversité des compétences au service du projet de la personne et de sa famille/son représentant légal.	21
Objectif 4.3 Mieux prendre en compte les besoins de la personne, sa famille/son représentant légal et les accompagner dans des choix éclairés.....	23
Axe 5 : Proposer un panel de prestations s'inscrivant dans une logique de parcours et répondant aux besoins du territoire.....	30
Objectif 5.1 Renforcer les dispositifs existants et saisir les opportunités d'innovation.	30
Objectif 5.2 Réfléchir à la mise en place d'une équipe dédiée à la coordination et à la fluidité des parcours.....	33

GLOSSAIRE

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés

AJM : Accueil de Jour Médicalisé

CPT : Centre Psychothérapique du Ternois

CSE : Comité Social et Economique

CSSCT : Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail

CVS : Conseil de la Vie Sociale

DHVST : Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois

EHPA-H : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Handicapées

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

ESMS : Etablissements et Services Médico-Sociaux

EPSM : Etablissement Public de Santé Mentale

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

FH : Foyer d'Hébergement

FV : Foyer de Vie

IME : Institut Médico-Educatif

MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

MDS : Maison Départementale des Solidarités

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PP : Projet Personnalisé

RH : Ressources Humaines

SAMO : Service d'Accompagnement en Milieu Ouvert

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile

UVPHA : Unité de Vie pour Personnes Handicapées Agées

Introduction

Présentation de l'Association

Nom de l'Association : ASRL (Association d'action Sociale et Médico-sociale des Hauts de France)

Adresse : 199/201 rue Colbert – Centre Vauban – Bâtiment Ypres – 59000 LILLE

Téléphone : 03 20 14 92 30 – Fax : 03 20 14 92 39

Mail : siège@asrl.asso.fr

Président : Monsieur Pierre LEMAIRE

Directeur Général : Monsieur Bruno MASSE

Le SAMO du Ternois est géré par l'Association d'Action Sociale et Médico-sociale des Hauts de France (ASRL).

Fondée le 3 décembre 1959, l'Association d'action Sociale et Médico-sociale des Hauts de France (ASRL) est une Association régie par la loi de 1901 dont le siège social est situé à Lille. Dès sa création, l'ASRL s'est donnée pour mission de participer à la réponse aux besoins sociaux et médico-sociaux par la création ou la reprise en gestion d'Etablissements Sanitaires, Sociaux et Médico-Sociaux.

L'association a pour objet social (Art. 4 Statuts) :

« La création, la gestion et l'animation d'Etablissements et d'Organismes Sanitaires, Sociaux et Médico-Sociaux privés à but non lucratif, et notamment d'Etablissements et Services concourant à l'insertion sociale et professionnelle par le moyen d'activités commerciales.

Leur participation à l'équipement sanitaire et social de la région ».

L'ASRL se définit autour de trois valeurs principales :

- L'ASRL, une association humaniste

L'ASRL défend le respect, la dignité et l'intégrité des personnes dans leur globalité et leurs singularités.

Les professionnels de l'ASRL agissent avec bienveillance et bientraitance, faisant preuve d'écoute et d'empathie afin de concourir à l'épanouissement des personnes et à leur inclusion sociale.

- L'ASRL, une association engagée et agissante

L'ASRL affirme son engagement citoyen et sociétal. Elle agit pour faire évoluer les représentations de la société sur les différences.

Elle déclare la personne accompagnée comme citoyenne à part entière ayant le pouvoir d'agir.

Les professionnels, vigilants à l'éthique de leurs actions, innovent et proposent des réponses justes et efficaces.

- L'ASRL, une association solidaire

L'ASRL promeut la solidarité et l'esprit d'entraide en direction des personnes vulnérables et de leur famille et entre tous ses acteurs.

L'ASRL accompagne dans l'accès à leur pleine citoyenneté et dans le respect de leur projet personnel, plus de 4 000 enfants, adolescents et adultes :

- En situation de handicap (déficience intellectuelle ou sensorielle, troubles du langage, troubles de la conduite et du comportement, troubles du spectre autistique, handicap psychique,...).
- En risque ou en situation de fragilité sociale, familiale, personnelle (prévention et protection de l'enfance et de la famille, mandat judiciaire de protection des majeurs).

Face à la diversité des publics, l'Association propose une diversité d'accompagnements dans trois départements : le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

Forte de son expérience et de son savoir-faire, l'ASRL est aujourd'hui une association reconnue par les partenaires du secteur sanitaire, social et médico-social et par les pouvoirs publics et les autorités de contrôle et de tarification.

Présentation du service

Fiche d'identité

Nom de l'établissement ou du service	SAMO du Ternois
Numéro FINESS	62 0028415
Numéro de SIRET	SAVS : 775 624 067 00317 SAMSAH : 775 624 067 00507
Création	SAVS : 1993 SAMSAH : 2012 Reconnaissance SAMO : 2016
Adresse postale	Plateforme de services 2 rue Léo Lagrange BP 60165 62166 SAINT POL SUR TERNOISE Cedex
Adresse électronique	foyer-ternoise@asrl.asso.fr
Téléphone	03.21.04.10.80
Services	- 42 places en Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (dont 12 rattachés à l'Îlot Bon Secours, à Arras) - 20 places en Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
Direction	Directeur : Monsieur KNOPP Michaël Cheffe de service : Madame SENECHAL Frédérique
Autorisation de fonctionner / agrément	Reconnaissance du Service d'Accompagnement en Milieu Ouvert de l'ASRL au 1 ^{er} juin 2016 par l'ARS Hauts-de-France et le Département du Pas-de-Calais
Effectifs budgétés	9.49 ETP ¹

¹ Données au 01/01/2019

Historique

Créés en 1995, les Foyers de la Ternoise sont issus de la restructuration du Foyer de Saint Michel et du Foyer de Monchy-Cayeux. Progressivement, les Foyers de la Ternoise ont vu leur offre d'hébergement et d'accompagnement évoluer au gré des changements des besoins et des demandes des personnes accueillies sur le territoire.

Depuis l'ouverture, sont ainsi venus s'adjoindre aux Foyers : un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale créé en août 1993, une section d'Apprentissage à l'Autonomie en 2006, un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés en octobre 2012.

En 2014/2015, dans le cadre de la réécriture du cahier des charges SAVS/SAMSAH, les services ont pu identifier leur organisation en SAMO (Service d'Accompagnement en Milieu Ouvert) pour véritablement améliorer le service rendu aux personnes accompagnées.

Depuis 2011, la résidence intergénérationnelle, l'Îlot Bon Secours à Arras, accueille jusqu'à 12 personnes présentant une trisomie 21. L'Association Down Up, le bailleur Pas-de-Calais Habitat, Unartois, le Département du Pas de Calais, la MDPH, la ville d'Arras et, depuis 2013, l'ASRL, collaborent pour accompagner les habitants dans leur citoyenneté et leur inclusion dans la cité.

En juin 2018, le Foyer de Canteraine, les Foyers de la Ternoise et le SAMO du Ternois sont devenus le Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois.

En 2019, l'Îlot Bon Secours a obtenu une extension de 4 places et a déménagé ses locaux administratifs.

Caractéristiques des personnes accompagnées

Au 31 décembre 2018, le SAMSAH accompagnait 26 usagers et le SAVS accompagnait 45 usagers. Les personnes accompagnées présentent une déficience intellectuelle ou des troubles psychiques, avec/ou sans troubles associés. A l'Îlot Bon Secours, les personnes accompagnées ont une trisomie 21.

La moyenne d'âge des personnes accompagnées est de 43 ans au SAMSAH et de 36 ans au SAVS. Le SAMO accompagne des personnes habitant jusqu'à 30 kilomètres autour de St-Pol-sur-Ternoise et à l'Îlot Bon Secours à Arras.

La répartition hommes-femmes au SAMO est de 37% pour les femmes et de 63% pour les hommes.

Ressources humaines

Une équipe pluridisciplinaire de 13 professionnels qualifiés (soit 9.19 ETP)² intervient au SAMO du Ternois. L'intervention de différentes catégories professionnelles est complémentaire.

Le service socio-éducatif co-élabore et met en œuvre le projet personnalisé des personnes accompagnées. Il accompagne l'utilisateur dans son parcours de vie en s'assurant de son bien-être et de son épanouissement. Il peut intervenir dans le maintien des liens avec ses proches.

² Données au 31/12/2018, rapport d'activité 2018

Le personnel soignant accompagne les personnes dans leur parcours de soin en coordonnant le suivi médical et l'intervention éventuelle de professionnels libéraux.

Le service administratif est chargé de réaliser les tâches administratives et comptables en fonction des besoins du service, de l'admission jusqu'à la sortie des personnes accueillies. Il est le premier interlocuteur des personnes extérieures au service (accueil physique et téléphonique, emails et courriers avec les partenaires).

La direction veille à la qualité du service rendu et au bon fonctionnement du service dans le respect de la réglementation et des budgets alloués par les autorités de tarification.

Ressources architecturales

La Plateforme de services accueille les professionnels du SAMO, du SESSAD du Ternois rattaché à l'IME « Au Moulin » et les services administratifs des Foyers de la Ternoise. Le rez-de-chaussée permet l'accueil du public dans différents espaces : bureaux d'accueil, bureau médical, salles d'activités et salle de réunion. L'étage est composé de différents bureaux individuels ou collectifs. L'Open-space du SAMO permet de faciliter la transmission d'informations entre les différents membres de l'équipe.

Le projet « Vis ta Vie » offre 10 logements individuels et adaptés à l'accueil de personne présentant une trisomie 21 et un lieu commun, où est situé le bureau de l'Animatrice coordinatrice de vie sociale, pour l'organisation d'activités collectives à destination des habitants. La résidence adaptée est située dans le centre-ville d'Arras.

Ressources financières

Le SAMO est financé par dotations globales de l'ARS Haut-de-France et du Département du Pas-de-Calais, dans le cadre d'un CPOM conjoint signé avec l'ASRL.

Prix de journée Social au 01/01/19 : 18,52 €

Dotation globale de financement 2019 CD62 : 351 432.90 €

Dotation globale de financement 2018 ARS HDF : 161 928.64 €

OFFRE DE SERVICE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES A 5 ANS

Le projet de service reprend ici les orientations stratégiques définies pour l'ensemble du Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois sur les cinq prochaines années. Ces orientations sont également mises en lien avec l'offre de service actuellement proposée mais aussi envisagée à terme au sein du DHVST.

Orientation n°1 : Renforcer les liens directs et les échanges de pratiques au sein du Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois.

Objectif 1.1 Développer la connaissance sur le fonctionnement des établissements et des services

Les professionnels du Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois (DHVST) ne se connaissent pas encore suffisamment entre eux. Ils méconnaissent souvent l'offre existante, le fonctionnement des structures et les modalités d'accompagnement proposées par chacun.

Ce manque de connaissance peut entraîner des préjugés réciproques, voire des difficultés à expliquer les modes d'accompagnement lors des réorientations des personnes accompagnées vers d'autres établissements.

Afin de connaître le DHVST dans son ensemble, les échanges et la diffusion d'informations sont essentiels à différents niveaux, notamment entre cadres, professionnels soignants ou professionnels éducatifs.

Le Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois se saisit donc des réunions communes, telles que les réunions de direction, pour diffuser des informations. Certaines pratiques se généralisent comme l'adaptation des outils en Facile à Lire et à Comprendre (FALC), suite notamment à des formations communes.

Pistes d'actions :

- Organiser des réunions annuelles avec l'ensemble des professionnels éducatifs des Foyers de la Ternoise sur des problématiques communes et concernant les sorties.
- Favoriser la mobilité professionnelle au sein d'un même établissement/service et au sein du DHVST : exemple effectuer le remplacement d'un professionnel éducatif du Foyer Résidence par un professionnel éducatif du Foyer de Monchy.
- Organiser des visites des différents sites, organiser des rencontres entre professionnels.
- Créer de nouveaux outils communs, partager et harmoniser les outils existants : livret d'accueil, dossier de soin, outils de communication, etc.
- Organiser des actions communes associant les professionnels et les personnes accompagnées : fêtes des résidents, vente de vêtements ergonomiques, etc.

Objectif 1.2 Favoriser les rencontres interprofessionnelles pour échanger sur les pratiques, créer du lien et réfléchir ensemble.

Les professionnels ont chacun un parcours, une expertise et une vision concernant les différents domaines d'intervention. Le croisement des connaissances est un outil pour impulser des réflexions nouvelles dans le cadre de l'accompagnement des personnes.

Des formations communes sont organisées afin de favoriser les échanges de pratiques sur des thématiques identifiées (formation MAPA³, vieillissement, handicap psychique). Dans la même dynamique, des groupes de réflexion sont communs au DHVST par exemple pour l'élaboration du projet stratégique et des projets d'établissement/de service.

Pistes d'actions :

- Organiser des rencontres interprofessionnelles thématiques : groupe de parole des services généraux par exemple.
- Organiser des échanges de compétences : rencontres entre les psychologues et entre d'autres professionnels.
- Partager des bonnes pratiques d'accompagnement, croiser les connaissances
- Organiser des événements conviviaux entre professionnels : repas du CSE

Dans le cadre du projet « Vis ta vie » initié par l'Association Down Up avec l'ASRL, Unartois, le Département du Pas-de-Calais, la ville d'Arras et des bailleurs, une professionnelle, animatrice coordinatrice de vie sociale, du SAMO du Ternois intervient auprès de personnes présentant une trisomie 21 et vivant en autonomie rue Paul Adam à Arras. Cette professionnelle participe aux réunions de service du SAMO une fois par mois. Un atelier de création de produits cosmétiques et des sorties sont proposés conjointement aux habitants du projet « Vis ta vie » et aux personnes accompagnées par le SAMO du Ternois.

Pistes d'actions :

- Proposer des journées découvertes sur les sites de Saint-Pol-sur-Ternoise à l'animatrice coordinatrice de vie sociale.
- Organiser des visites du projet « Vis ta vie » aux personnes accompagnées sur le Ternois.
- Organiser des échanges de pratiques sur des thématiques communes : insertion professionnelle, vie en autonomie, etc.

Objectif 1.3 Poursuivre et systématiser les opportunités de mutualisation

En 2018, le service technique est devenu un service technique commun au Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois. Cette mutualisation a permis de l'optimiser grâce à la complémentarité des compétences et au partage du matériel.

³ MAPA est une technique de gestion de l'agressivité réelle ou potentielle

Des opportunités de mutualisation sont saisies concernant le matériel (véhicules, salles), les outils (trames de documents, livrets d'accueil, etc.), les transports (séjours de vacances, clubs sportifs), les comités Qualité, les réunions générales une fois par an, les astreintes communes, le repas de Noël ou encore le Comité Social et Economique du DHVST. Les professionnels peuvent être sollicités de façon ponctuelle pour des besoins spécifiques : psychologue, ergothérapeute et d'autres personnes ressources.

Dans cette continuité, le DHVST a la volonté de saisir chaque opportunité de rapprochement, voire de mutualisation.

Pistes d'actions :

- Organiser des actions de prévention communes en lien avec le service paramédical du Foyer de Canteraine : prévention anti-tabac, prévention contre la grippe, etc.
- Organiser des événements conviviaux et des activités de façon commune : marché de Noël, sorties extérieures, etc.
- Réfléchir à la création de services communs au DHVST : service administratif, services généraux, etc.
- Créer une base de données d'outils communs : outils d'évaluation éducatifs, base de données administratives, dossier usager, etc.
- Systématiser les opportunités de mutualisation : séjours de vacances selon les souhaits des personnes accompagnées.
- Organiser un temps d'échanges annuel sur les activités et les festivités commun à l'ensemble du DHVST.

Les outils doivent être recensés et les modalités d'organisation doivent être définies afin de garantir leur disponibilité sur le long terme. En effet, certains outils tels que la salle snoezelen et le véhicule PMR nécessitent une sensibilisation des professionnels utilisateurs pour préserver le bon fonctionnement du matériel.

Objectif 1.4 Améliorer le fonctionnement inter-établissements/services pour favoriser la flexibilité.

Un fonctionnement inter-établissements est engagé et favorisé grâce à une direction commune sur l'ensemble du DHVST. Un des enjeux d'un fonctionnement transversal est de fluidifier le parcours des personnes accompagnées, notamment lors des réorientations.

Des stages et de l'accueil temporaire sont proposés avant une admission pour tester l'adéquation entre l'orientation et l'accompagnement proposé par l'établissement ainsi que pour préparer la personne au changement.

L'intervention de médecins psychiatres du Centre Psychothérapeutique du Ternois permet plus de flexibilité dans la prise de rendez-vous et dans la transmission d'informations dans le cadre des parcours de vie.

Des journées découvertes en accueil de jour médicalisé sont proposées. Des accueils pour des nécessités ponctuelles sont possibles au sein du DHVST par exemple pour un problème technique ou un besoin de protection d'une personne accompagnée par le DHVST.

Pistes d'actions :

- Préparer les admissions et les réorientations :
 - Créer un dossier de préadmission commun au DHVST
 - Créer une commission d'admission unique
 - Créer un dossier usager décrivant le parcours de vie de la personne accompagnée, en lien avec le Dossier Médical Partagé et dans le respect du Règlement Général de Protection des Données.
 - Organiser des rencontres entre personnes accompagnées par le DHVST
- Réfléchir à l'association des professionnels de terrain lors de la préadmission.

Six places d'EHPA-H ont été accordées en 2019, par transformation de places de Foyer d'Hébergement, au sein des Foyers de la Ternoise par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais. Le DHVST doit donc se structurer pour accompagner les personnes retraitées d'ESAT, concernant :

- Les moyens humains ;
- Les moyens matériels ;
- Les activités ;
- Le service de restauration.

Orientation 2 : Co-construire et harmoniser les pratiques avec l'ensemble des établissements de l'ASRL du Ternois

Objectif 2.1 Favoriser l'inter-connaissance sur le fonctionnement des structures, les métiers et les pratiques

Les professionnels ont un manque de connaissance des structures de l'ASRL présentes sur le Ternois : l'IME « Au Moulin » et son internat, le SESSAD du Ternois, l'ESAT « Les Ateliers du Ternois » et l'Entreprise Adaptée, le SAJ « L'eau vive » et, à partir de septembre 2019, l'antenne de Saint-Pol-sur-Ternoise de la MECS Anne Frank de Saint-Omer. Chaque établissement possède ses propres engagements, responsabilités et contraintes qu'il est nécessaire de prendre en compte.

Lors de l'embauche d'un nouveau cadre de direction, une rencontre avec les directions et des visites des établissements de l'ASRL sur le Ternois lui sont proposées. Ensuite, des échanges sont organisés. Les cadres intermédiaires du SAMO, des Foyers de la Ternoise et de l'ESAT se rencontrent régulièrement sur des thématiques organisationnelles (exemple : les congés des travailleurs ESAT).

La mobilité professionnelle est favorisée au sein de l'ASRL. En effet, les offres d'emploi sont diffusées via le site internet et sont affichées dans chaque établissement. Egalement, les professionnels ont la possibilité d'être mis à disposition dans un autre établissement de l'ASRL, le temps d'un CDD par exemple. Leur poste au sein de l'établissement d'origine est conservé.

Des professionnels communs tels que la Cheffe de service du SAMO et du SESSAD et la psychologue du Foyer de Canteraine et de l'IME « Au Moulin » facilitent les échanges d'information.

Des formations communes sont organisées telles que la formation MAPA. Cette démarche doit être poursuivie.

Pistes d'actions

- Organiser des échanges thématiques entre professionnels des établissements de l'ASRL du Ternois.
- Organiser des « Vis ma vie ».

La plateforme de services, où sont regroupés le SAMO du Ternois, le SESSAD du Ternois, rattaché à l'IME « Au Moulin », et les services administratifs des Foyers de la Ternoise, est un lieu de rencontres privilégié. Une dynamique de fonctionnement en plateforme de services doit être enclenchée.

Pistes d'actions :

- Organiser des réunions communes pour l'ensemble des professionnels de la plateforme de services.
- Organiser des actions communes sur des thématiques identifiées : exemple, l'insertion professionnelle.

Les professionnels et les personnes accompagnées participent aux événements conviviaux organisés par les établissements de l'ASRL sur le territoire. Ces événements permettent des rencontres entre les personnes accompagnées et des échanges informels entre professionnels.

Pistes d'actions :

- Organiser des temps conviviaux communs à l'ensemble des établissements de l'ASRL du Ternois : exemple marché de Noël.
- Organiser une rencontre, à minima annuelle, pour échanger sur les temps forts de l'année : Noël, fête de la musique, Kermesse, etc.
- Communiquer régulièrement sur les événements organisés sur le territoire.

L'association Sport et Culture du Ternois a été créée par des professionnels des Foyers de la Ternoise et du Foyer de Canteraine. Elle œuvre pour l'intégration des personnes en situation de handicap dans la cité via leur intégration dans les clubs de sport et l'organisation d'événements conviviaux (brocantes, fête des voisins, etc.). Chaque année, elle est actrice dans différents événements organisés sur le territoire, comme par exemple : le parcours moteur et des compétitions sportives. Elle travaille en partenariat avec différents clubs de sport.

Pistes d'actions :

- Se saisir des actions menées par l'association Sport et Culture du Ternois pour se rencontrer.

Objectif 2.2 Proposer des actions communes et conforter la collaboration dans le cadre des orientations

De par le contexte territorial, une majorité des orientations, aux différents stades de la vie des personnes, se réalise au sein des différents établissements de l'ASRL sur le Ternois. La préparation aux orientations représente donc un enjeu majeur pour l'ensemble des parties prenantes (personnes accompagnées, familles, représentants légaux et professionnels).

Des concertations communes sont organisées entre l'ESAT, les Foyers de la Ternoise et le SAMO du Ternois. Elles permettent des échanges sur les situations des personnes accompagnées et de coordonner les parcours.

Naturellement, des visites et des stages se mettent en place entre les différents établissements. Une fois par an, un groupe de jeunes de l'IME visite la plateforme de services et les Foyers de la Ternoise en présence d'un professionnel de l'IME, cela permet des échanges informels entre les professionnels du SAMO/des Foyers de la Ternoise et le professionnel de l'IME et aux jeunes de l'IME de découvrir les structures pour adultes.

En parallèle, des stages et des journées en accueil de jour sont proposés au Foyer de Canteraine et permettent de tester les orientations. Le stagiaire peut être accompagné d'un professionnel de l'IME les premiers jours pour faciliter son intégration.

Pistes d'actions :

- Proposer à l'IME d'organiser une visite annuelle au Foyer de Canteraine

La commission d'orientation et de parcours du Ternois, regroupant le DHVST, l'IME et l'ESAT, se réunit deux fois par an. Elle est composée des cadres de direction des établissements, de la chargée d'orientation de l'IME, des chargés d'insertion professionnelle de l'ESAT et des psychologues. Elle permet d'échanger sur les projets d'admission et de réorientation des personnes accompagnées par l'ASRL sur le Ternois.

Cette action répond à l'orientation du Schéma départemental de l'autonomie : Favoriser la continuité des parcours grâce à la coopération entre acteurs.

Objectif 2.3 Engager une réflexion sur les possibilités de rapprochement pour répondre à des nécessités ponctuelles

Des besoins ponctuels apparaissent aux seins des différentes structures comme par exemple lors d'aléas quotidiens (panne, besoin d'une compétence précise, etc.). Parfois, les autres établissements de l'ASRL peuvent répondre à ce besoin ponctuel.

Les salles et les véhicules peuvent être mis à disposition ponctuellement. Une réflexion doit être menée en commençant par un état des lieux de l'existant.

Dans le cadre de l'ouverture de la MECS, de nouvelles opportunités de rapprochement vont s'offrir avec par exemple la possibilité aux jeunes en difficulté scolaire de prendre un repas au Foyer de Canteraine.

Pistes d'actions :

- Réfléchir aux opportunités de rapprochements mutuels.

Objectif 2.4 Développer la communication pour diffuser l'information

Des projets à différentes échelles (service, établissement ou ensemble d'établissements) émergent sur le territoire. Les professionnels souhaitent être mieux informés concernant les projets des établissements de l'ASRL sur le Ternois.

Le site internet de l'ASRL représente une réelle opportunité pour diffuser l'information sur les projets existants ou à venir. Plusieurs outils de communication peuvent être utilisés dans le cadre de la diffusion d'informations.

Pistes d'actions :

- Créer un journal commun aux établissements de l'ASRL du Ternois.
- Se saisir de l'outil Yammer, réseau social des entreprises, pour communiquer sur les événements passés et à venir.

Orientation 3 : Poursuivre la collaboration avec les partenaires et ressources locales (institutionnels, du sanitaire, associatifs, services tutélares)

Objectif 3.1 Poursuivre les échanges entre les partenaires et les ressources locales

De nombreux acteurs interviennent au quotidien en partenariat avec le Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois. Les partenaires se mobilisent et nous mobilisent, notamment lors de rencontres ou d'actions de sensibilisation.

Partenariat

Des collaborations sont formalisées via des conventions de partenariat. Des conventions existent avec le CH du Ternois, la Fédération ADMR, l'EPSM de Saint Venant et le Centre Psychothérapique du Ternois, la Polyclinique du Ternois et le service d'HAD de Santély. Des conventions existent également avec des partenaires (ESMS, services tutélares) dans le cadre de mise à disposition de salles : une salle d'accueil à la plateforme de services et la salle Snoezelen du Foyer de Canteraine.

En 2019, des rencontres ont été organisées pour questionner la mise à jour des conventions et relancer la dynamique partenariale.

Pistes d'actions :

- Organiser des rencontres régulières avec les partenaires : comités de suivi des conventions.
- Mettre en œuvre les actions définies dans les conventions.

Depuis 2018, le Groupement Hospitalier Artois-Ternois (GHAT) mène une réflexion sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap lors de consultations ou d'hospitalisations au CH d'Arras. L'ASRL est représentée dans le COPIL et est associée dans les réflexions via sa participation aux groupes de travail. Cette action répond à *l'orientation 6 objectif 2 du PRS : Améliorer l'effectivité de l'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de handicap de la région Hauts-de-France.*

Réseau local

Les établissements et services tissent des liens avec tout ce qui fait la vie du territoire (associations sportives, culturelles, de loisirs, etc.), tous les acteurs qui permettent aux habitants de s'inclure dans la société. L'objectif consiste à mobiliser l'ensemble des compétences nécessaires pour l'accompagnement des personnes, en favorisant l'intervention du tissu local d'animation.

Le recours au droit commun est privilégié et permet de faciliter l'inclusion des personnes dans la société. Les professionnels sollicitent le réseau notamment pour limiter les situations de rupture grâce à la complémentarité des deux parties. Ce réseau doit être entretenu.

Des échanges avec les communes de Saint-Pol-sur-Ternoise et de Saint-Michel-sur-Ternoise doivent être organisés pour répondre à différents enjeux autour de l'inclusion des personnes en situation de handicap. En effet, différentes actions à mettre en place avec les ressources du territoire ont été repérées :

- Rendre accessible les écrits via une sensibilisation à l'utilisation du FALC.
- Promouvoir l'accessibilité des clubs de sport aux personnes en situation de handicap : création d'une équipe de football sport adapté, par exemple

Des rencontres avec des ressources du territoire sont organisées à l'initiative des cadres. Par exemple avec le chantier d'insertion / ressourcerie A.T.R.E, dans le cadre de l'organisation d'actions favorisant l'utilité sociale (développées en 4.3) et dans des réflexions autour du Développement Durable.

Pistes d'actions :

- Mise en place d'une collecte de déchets papiers et cartons qui seront valorisés par A.T.R.E.
- Réfléchir à la mise en place d'un composteur sur le site de Canteraine.
- Réfléchir à la création d'un jardin partagé.

D'autres ressources du territoire doivent être mobilisées telles que les écoles, les établissements d'hébergement pour personnes âgées, les associations de bénévoles, etc. Les enjeux sont multiples :

- Favoriser l'inclusion des personnes accompagnées.
- Sensibiliser au handicap les acteurs repérés.
- Donner du sens aux activités proposées par les professionnels.

Une problématique du territoire est la mobilité. En effet, il n'existe pas de réseau de transports en commun sur le Ternois. Des services de transport sont proposés par des acteurs locaux :

- Lien Plus par la communauté de commune ;
- Transpo par la ville de Saint-Pol-sur-Ternoise ;
- Un service de transport accompagné par l'ADMR.

En parallèle, A.T.R.E propose un service de location de scooters.

A Arras, le projet « Vis ta vie » a un objectif d'ouverture sur l'extérieur. En effet, les locaux sont mis à disposition de partenaires (exemple : MDPH) pour l'organisation de permanences. Egalement, la cuisine est mise à disposition à une association qui réalise des ateliers cuisines une fois par semaine.

Objectif 3.2 Travailler la coordination et la communication entre les différentes structures, professionnels et autorités (Département, Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Maison Départementale de l'Autonomie, Agence Régionale de Santé (ARS), etc.)

Un réseau d'acteurs existe dans le secteur médico-social. Différentes rencontres sont organisées sur diverses problématiques (réseau Accueil Temporaire, Aide sociale, Plateforme territoriale d'aide aux aidants, etc.).

Le DHVST participe aux actions organisées sur le territoire. Il est un acteur privilégié repéré par les ressources du territoire. En effet, le DHVST est mobilisé dans le cadre des actions d'aide aux aidants pilotées par la Maison Départementale des Solidarités. Cette action répond à *l'orientation 6, objectif 3 du PRS : Soutenir et accompagner les aidants de personnes en situation de handicap et promouvoir la pair-aidance*. Egalement, il est inscrit dans le réseau Accueil Temporaire piloté par le CREAL et le réseau SAMO.

Le DHVST souhaite s'inscrire activement dans le réseau en continuant à participer aux groupes de travail dans le cadre du comité local de l'autonomie.

Toutefois, la coordination doit davantage se développer pour apporter des réponses de proximité. Des comités, tel que le Comité Local de Santé, peuvent être consultés pour renforcer la coordination (des soins, des parcours, etc.). Le Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois souhaite également saisir l'opportunité d'un comité local de santé mentale pour améliorer le parcours de soin des personnes accompagnées.

Pistes d'actions :

- Contacter la communauté de commune pour enclencher les réflexions.
- S'associer activement aux groupes de travail du Comité Local de Santé et de la Convention Territoriale Globale portés par la Communauté de Communes.

Un des objectifs du nouveau Comité Local de Santé initié par Ternois Com est d'inclure le handicap dans chaque réflexion (parcours de soin, parentalité, etc.) et de ne plus dédier un comité à la prise en charge du handicap.

Orientation 4 : Conduire le changement des modalités d'accompagnement des professionnels afin de positionner la personne au centre de son parcours de vie.

Objectif 4.1 Impulser et accompagner une dynamique de changement auprès de l'ensemble des équipes

Les besoins et souhaits des personnes accompagnées évoluent en permanence. Les cadres doivent s'adapter et adapter leurs pratiques pour y répondre, en impulsant notamment une dynamique de changement. De leur côté, les professionnels ont besoin d'être accompagnés pour faire évoluer leurs pratiques et faire face à cette dynamique de changement.

Régulation d'équipe

Pour redonner du sens au travail à chaque professionnel, une première étape peut-être d'offrir un espace d'échanges.

Pistes d'actions :

- Proposer de la régulation d'équipe organisée en lien avec un professionnel cadre externe au Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois.

L'objectif étant d'apprendre aux professionnels à s'écouter, à se dire les choses et à se faire confiance pour améliorer la cohésion d'équipe et donc garantir une cohérence des interventions.

Analyse de pratiques

Les professionnels doivent également se questionner sur leurs pratiques selon différentes thématiques (exemple : faire face aux incivilités).

Pistes d'actions :

- Organiser un groupe d'analyse de pratiques une fois par trimestre, animé par les psychologues du DHVST.

Humanitude

Le Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois s'engage dans une démarche de formation pour mettre en œuvre la philosophie de l'Humanitude. En effet, en mai 2019, un COPIL Humanitude s'est mis en place. Il est le garant de la pérennisation des outils de la formation. Il communique sur la vision Humanitude, impulse la conduite du changement et dynamise les liens de l'ensemble du personnel.

La philosophie de l'Humanitude est d'apporter une nouvelle définition du soignant qui va permettre d'ajuster le meilleur niveau de prise en soin en tenant compte de la législation et du choix des personnes accompagnées.

Les valeurs de l'Humanitude sont :

- L'autonomie

- La citoyenneté
- Les droits et libertés

Les principes de l'Humanitude sont :

- Zéro soin de force, sans abandon de soin
- Respect de la singularité et de l'intimité
- Vivre et mourir debout
- Ouverture vers l'extérieur
- Lieu de vie, lieu d'envies

Pistes d'actions :

- Former l'ensemble des professionnels à la démarche Humanitude : premières sessions de formation en juillet et septembre 2019.
- Mettre en place les outils de la formation.
- Pérenniser la démarche avec notamment la mise en place de Comités de Pilotage réguliers.

Rencontres inspirantes

Des visites d'autres établissements médico-sociaux s'organisent et permettent des échanges de pratique concernant des thématiques liées à l'accompagnement : la gestion de l'argent de vie, la coordination, etc.

Les cadres des Foyers de l'ASRL se rencontrent régulièrement pour échanger et harmoniser des pratiques concernant notamment le circuit du médicament, la facturation, etc.

Des échanges s'organisent également en parallèle concernant la qualité et la bientraitance avec d'autres associations telles que le GAPAS.

Des intervenants peuvent également intervenir en interne pour échanger sur des thématiques repérées : sur la maladie de Huntington, l'intervention des services tutélaires pour expliquer leur fonctionnement, etc.

Les professionnels du DHVST participent à des formations, des colloques et à des séminaires. Cela permet de découvrir de nouvelles pratiques, de garder une veille concernant les nouvelles réglementations et de rencontrer d'autres professionnels.

Responsabiliser les équipes et tendre vers le concept d'entreprise libérée

Une réflexion est en cours sur la notion « d'entreprise libérée ». En effet, différentes thématiques pourraient être gérées davantage sur le terrain par les professionnels (exemples : planning des activités, planning des salariés, etc.) une fois qu'un cadre aura été posé. Les équipes seraient davantage autonomes. Cependant, ce concept demande un accompagnement extérieur.

Pistes d'actions :

- Se faire accompagner sur la notion d'entreprise libérée.
- Rencontrer des entreprises mettant en pratique ce concept.

Cette réorganisation des tâches permettrait aux cadres d'être sur de nouvelles missions telles que le développement du partenariat.

Objectif 4.2 Préciser les rôles et exploiter la diversité des compétences au service du projet de la personne et de sa famille/son représentant légal.

Les métiers et les spécialités sont diversifiés au sein des structures du Dispositif. La transdisciplinarité est favorisée pour permettre un meilleur accompagnement des personnes. Le DHVST souhaite mettre à profit la complémentarité des compétences au service des personnes accompagnées et de leurs proches.

Equipe pluridisciplinaire

Une équipe pluridisciplinaire soutient dans leur projet les personnes accompagnées. Les missions de chacun ne sont pas clairement définies.

Pistes d'actions :

- A partir des fiches de poste, ajuster les missions des professionnels ;
- Identifier les compétences et le savoir-faire de chaque professionnel pour créer une palette d'offre d'accompagnement : art, parentalité, sport, environnement, apprentissage des codes sociaux, etc.
- Travailler la notion de « personne ressource » en fonction des compétences et du savoir-faire des professionnels ;
- Travailler la notion d'équipe.

Coordinateur et coordinateur d'hébergement

Des coordinateurs sont désignés aux Foyers de la Ternoise et au Foyer de Canteraine. Leurs missions sont notamment :

- Liaison avec la direction et transmission des informations.
- Co-animation des réunions d'équipe.
- Coordination des activités.
- Coordination entre services / sites.
- Suivi des projets personnalisés en lien avec le référent de la personne accompagnée.
- Association aux réflexions et aux projets : projet d'établissement.
- Repérage des besoins liés à l'organisation du service en termes de planification horaire.
- Entretien des relations partenariales et mise en œuvre de nouveaux partenariats en lien avec la direction.

Pistes d'actions :

- Réfléchir au rôle des coordinateurs en lien avec les réflexions associatives.
- Confier la coordination des projets aux coordinateurs d'hébergement : rédaction, suivi, évaluation (Foyer de Canteraine).

Coordinatrice de soin

Une coordinatrice de soin a été désignée au Foyer de Canteraine en 2018. Ses missions sont les suivantes :

- En lien avec le médecin coordonnateur, simplification et concrétisation des protocoles de soin.

- Création de supports et d'outils pour l'infirmier.
- Participation aux écrits pour les bilans MDPH et les projets des personnes accompagnées.
- Harmonisation des pratiques de soin.

Les parcours de soin des personnes accompagnées sont coordonnés par les professionnels médicaux et paramédicaux du Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois.

Services généraux

Les services généraux ont aujourd'hui une position centrale et un rôle important dans le quotidien des personnes accompagnées. En effet, ces professionnels sont des personnes neutres auprès de qui les personnes accompagnées se confient. De plus, la place centrale des cuisines facilite les rencontres et les échanges. Les services généraux détiennent parfois des informations sur les personnes accompagnées dont les éducateurs n'ont pas connaissances.

Pistes d'actions :

- Mettre à disposition de l'ensemble du personnel la liste des référents/coordonateurs de projet.
- Réfléchir sur la mise en place d'outils de transmission entre les services généraux et les référents, les coordinateurs ou les cadres : transmissions écrites ou orales
- Intégrer les services généraux dans les réunions de service.

Référent/coordonateur de projet

En Foyer, le référent a différentes missions. Il est l'interlocuteur privilégié de la personne accompagnée et de ses proches, son représentant légal. Il a un rôle dans l'élaboration et le suivi du projet personnalisé. Il gère l'argent de vie de la personne.

En Service, le coordinateur de projet co-construit et met en œuvre en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire le projet personnalisé de la personne accompagnée en équilibrant les attentes et les besoins.

Des limites concernant le rôle du référent ont été repérées :

- Association du rôle de référent à la gestion d'argent de vie de la personne accompagnée uniquement ;
- Création d'une dépendance affective entre le référent et le référé et réciproquement.

Les missions du référent/coordonateur de projet doivent évoluer.

Pistes d'actions :

- Revoir les missions du référent/coordonateur de projet ;
- Revoir les modalités de désignation du référent/coordonateur de projet ;
- Questionner la durée d'accompagnement du référent/coordonateur de projet ;
- Ajuster les méthodes de gestion de l'argent de vie :
 - mise en place d'un coffre-fort pour l'ensemble des personnes accompagnées, attribution de la gestion de l'argent à un acteur unique (coordinateur) ;
 - ou mise en place d'un coffre dans chaque appartement, et laisser la personne gérer son argent en prévoyant une enveloppe de « secours ».

Objectif 4.3 Mieux prendre en compte les besoins de la personne, sa famille/son représentant légal et les accompagner dans des choix éclairés.

La personne accompagnée et sa famille/son responsable légal sont au centre du Dispositif. L'autonomie et la prise de décision sont favorisées, notamment via le projet personnalisé des personnes.

Projet personnalisé

Au sein du Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois, un projet personnalisé est co-construit pour chaque personne accompagnée en lien avec les acteurs de son projet (équipe pluridisciplinaire, proches, mandataires), conformément aux *Recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS* « *Les attentes de la personne et le projet personnalisé* ».

Durant les six mois suivants l'admission, les professionnels évaluent les capacités de la personne, recueillent ses attentes et ses besoins avant de rédiger un projet personnalisé. Le projet personnalisé est ensuite suivi puis évalué idéalement une fois par an.

Les Foyers de la Ternoise utilisent des grilles d'observation pour évaluer les capacités des personnes accompagnées dans la réalisation des tâches quotidiennes (courses, entretien du logement, ...).

Des postures d'accompagnement sont définies pour l'accompagnement à certains actes de la vie quotidienne : guidance verbale, guidance physique (faire avec), suppléance (faire pour). Cette démarche doit être développée davantage en lien avec le projet d'accompagnement et généralisée par l'ensemble des professionnels du DHVST.

Pistes d'actions :

- Utiliser des outils d'évaluation concernant le quotidien, les activités, les capacités de la personne.
- Travailler et mutualiser des outils d'évaluation.
- Intégrer la notion de soin au projet personnalisé.

Communication adaptée

Les personnes accompagnées souhaitent pouvoir comprendre les documents qui les concernent. Le Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois adapte ses modes de communication pour faciliter leur implication. Des professionnels sont formés au Facile à Lire et à Comprendre (FALC) et sont en cours d'adaptation des outils : livret d'accueil, projet personnalisé, compte-rendu du CVS, etc.

Dans la continuité de la démarche, d'autres pistes sont évoquées :

- Former des professionnels à la facilitation graphique ;
- Adapter chaque document à destination des personnes accompagnées : utilisation du FALC et de supports visuels (pictogrammes et photos).

Participation

Des instances sont mises en place pour permettre l'expression des personnes accompagnées.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) permet aux représentants de faire des propositions sur le fonctionnement de l'établissement concernant la vie quotidienne, l'animation, les activités, les projets d'équipement et de travaux, etc. Il se réunit trois fois par an. Avant chaque CVS, une réunion de préparation est organisée avec l'ensemble des personnes accompagnées.

La commission menus permet de traiter les réclamations et les suggestions concernant les repas. Aux Foyers de la Ternoise, la commission menus se déroule sans la présence des personnes accompagnées, la commission est préparée en amont avec elles.

La commission animation permet d'organiser des événements conviviaux (la fête des résidents, le marché de Noël, etc.) et de proposer de nouvelles activités, sorties, animations.

Au SAMO, deux groupes d'expression par an se mettent en place depuis juillet 2019. Le groupe d'expression remplace le CVS qui n'est pas une obligation en service. Chaque groupe d'expression est suivi d'un temps de convivialité. Toutes les personnes accompagnées peuvent participer aux groupes d'expression.

Pistes d'actions (conformément aux RBPP de la HAS : la bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre).

- Questionner globalement la participation des personnes accompagnées : rôle des représentants du CVS, recueil d'avis plus régulier, etc.
- Mettre en place des temps d'échanges avec les personnes accompagnées régulièrement.
- Mettre en place un questionnaire de satisfaction.
- Impliquer les personnes accompagnées dans la création des documents à leur destination : création d'un document permettant de recueillir quotidiennement l'avis des personnes concernant les repas.
- Réfléchir à la mise en place d'un CVS au niveau du DHVST.

Accompagnement

Les personnes accompagnées ont un rôle actif dans la vie quotidienne de l'établissement. Elles participent aux tâches quotidiennes en fonction de leurs capacités. Le DHVST souhaite guider les personnes dans des choix éclairés.

Pistes d'actions :

- Impliquer les personnes accompagnées dans les processus RH tels que les entretiens de recrutement des stagiaires.
- Mener une réflexion globale sur l'accueil d'une nouvelle personne accompagnée : rencontre des services administratifs, visite des sites, pot d'accueil, etc. *(Conformément aux RBPP de la HAS : la bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre).*
- Impliquer les personnes accompagnées dans l'accueil des nouvelles personnes accompagnées.
- Sensibiliser les professionnels et les personnes accompagnées à l'autodétermination.

Des stages sont organisés en interne pour les personnes accompagnées qui le souhaitent dans les services cuisines, ménages et lingerie. Ces stages doivent être davantage encadrés.

Pistes d'actions :

- Mener une réflexion globale concernant l'accompagnement des stagiaires : convention de stage, désignation d'un tuteur, définition et évaluation d'objectifs, etc.

La vie en Foyer est contrainte par un collectif. Des pistes de réflexion sont initiées pour permettre de l'individuel dans un collectif et pour permettre le libre choix des personnes accompagnées conformément aux *Recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS « Qualité de vie en MAS-FAM »*.

Pistes d'actions :

- Adapter l'organisation du matin pour permettre les levers échelonnés.
- Laisser la possibilité aux personnes accompagnées de choisir entre plusieurs activités tout en variant à la semaine entre activités « plaisirs » et activités « apprentissage ».
- Proposer davantage d'activités en dehors du Foyer, en lien avec des partenaires.
- Donner la possibilité aux personnes accompagnées de se servir lors des repas.

Concernant le vocabulaire employé au sein du DHVST, l'emploi des mots « éducateur », « résidents » et « usagers » doit être limité. En effet, les professionnels n'ont pas un rôle d'éducation mais plutôt un rôle : d'accompagnateur, de soutien, de facilitateur, de conseiller, etc. Ils sont également des personnes ressources dans un domaine identifié. Les personnes accompagnées sont des personnes à part entière et pas juste des « résidents » et des « usagers ».

Notion d'utilité sociale

Le DHVST réfléchit à la mise en place d'actions visant une utilité sociale.

Les personnes accompagnées peuvent participer lors de l'organisation d'événements sur le territoire comme pour l'accueil des personnes lors de l'organisation de forums.

Des actions en lien avec ATRE peuvent être mises en place :

- Montage de meubles ;
- Vente de meubles ;
- Collecte de compost ;
- Création d'un jardin partagé ;
- Participation à la brocante solidaire avec la tenue d'un stand ou constitution d'un groupe pour l'organisation de la brocante.

Pistes d'actions :

- Poursuivre les actions de bénévolat en lien avec les restos du cœur.
- Proposer d'autres actions de bénévolat en lien avec des associations.
- Dans le cadre du projet de restructuration (présenté en 5.1), réfléchir à la création d'une épicerie solidaire.
- Travailler en partenariat avec des écoles et des établissements pour personnes âgées types EHPAD.

Le recours aux ressources du territoire doit être privilégié par exemple pour les actions sportives ou en lien avec les clubs du 3^{ème} âge.

Les enjeux sont multiples :

- Travailler les habilités sociales ;
- Rencontrer des nouvelles personnes ;

- Donner du sens à des activités telles que le jardinage ;
- Favoriser la socialisation et les actions citoyennes ;
- Changer le regard des habitants sur les personnes en situation de handicap.

Bienveillance

Des formations Bienveillance ont été suivies par des professionnels (de 2015 à 2017). En complément, le DHVST souhaite former l'ensemble des professionnels à l'Humanitude. Le COPIL s'est mis en place en mai 2019.

Deux référentes Bienveillance sont désignées sur le DHVST. Elles sont chargées de réaliser le suivi administratif des événements indésirables. Leurs missions doivent être revues dans le cadre de la réflexion associative sur la Bienveillance.

Concernant le traitement des événements indésirables, le DHVST a mis en place une commission de vigilance et d'analyse des risques qui se réunit une fois par mois pour analyser les fiches d'événement indésirable et suivre les actions correctrices mises en places. Une réflexion est en cours sur le signalement des événements indésirables, la culture positive de l'erreur et sur le suivi des suites.

Pistes d'actions :

- Analyser globalement les fiches d'événement indésirable une fois par an.
- Sensibiliser les professionnels au signalement des événements indésirables.

Une Charte Bienveillance du Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois sera rédigée en lien avec la philosophie Humanitude. Cette Charte a pour but de fédérer un accompagnement dans la bienveillance autour des valeurs communes aux professionnels du DHVST.

Pistes d'actions :

- Créer un groupe de travail pour rédiger la Charte.
- Promouvoir les actions visant à répondre aux objectifs de la Charte.

Prise en soin et bien-être

Le Foyer de Canteraine recourt à des moyens non médicamenteux pour prendre en charge la douleur et favoriser le bien-être des personnes accompagnées :

- Séances de Kinésithérapie ;
- Utilisation de l'espace Snoezelen ;
- Séances de balnéothérapie ;
- Accompagnement des personnes par la psychologue et l'ergothérapeute ;
- Musicothérapie ;
- Horti-thérapie ;
- Aquathérapie ;
- Equithérapie ;
- Intervention d'une Socio-esthéticienne.

Le SAMO du Ternois met en place des actions collectives et individuelles sur la thématique du bien-être :

- Ateliers « bien-être ».

- Accompagnement des personnes à l'utilisation des ressources du territoire (prise de rendez-vous, accompagnement aux rendez-vous) ; pédicure, coiffeur, esthéticienne, etc.
- Ateliers « Fabrication de produits cosmétiques ».

Les Foyers de la Ternoise mettent en places des actions pour promouvoir le bien être :

- Atelier individuel : soin du visage, atelier esthétique, etc.
- Intervention d'un pédicure et d'un coiffeur à domicile.
- Groupe de relaxation animé par une professionnelle.
- Sophrologie.
- Accompagnement des personnes à l'utilisation des ressources du territoire (prise de rendez-vous, accompagnement aux rendez-vous) : pédicure, coiffeur, esthéticienne, etc.

Les actions bien-être permettent d'améliorer l'estime de soi des personnes, l'apprentissage des normes sociales, de faire face aux situations de stress.

Des actions autour de la prise en charge de la douleur sont initiées par une infirmière du Foyer de Canteraine qui a suivi une formation spécifique.

Pistes d'actions :

- Développer des outils d'évaluation de la douleur.
- Inciter l'ensemble des professionnels d'accompagnement à l'utilisation des outils d'évaluation de la douleur.

La mise en place d'astreintes infirmière communes permettrait aux équipes d'avoir l'avis rapidement d'un soignant lorsqu'un problème médical se présente.

La participation du Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois au COPIL Handi-GHAT devrait permettre une meilleure prise en charge des personnes en situation de handicap au CH d'Arras. Des premières actions sont mises en places :

- Numéro et adresse mail dédiés aux personnes en situation de handicap.
- Du personnel sensibilisé à l'accompagnement de personnes en situation de handicap.
- La mise en place de consultations dédiées pour les personnes en situation de handicap.

Vie affective et sexuelle

Des actions sont mises en place pour accompagner les personnes dans leur vie intime et sexuelle. La psychologue du Foyer de Canteraine propose de la médiation de couple. Le planning familial intervient dans le cadre de groupe d'expression sur le Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois et de façon individuelle sur différentes thématiques : les limites du corps humain, le consentement, les émotions, la sexualité, etc. Les personnes accompagnées rencontrent également, à leur demande, la conseillère familiale sur rendez-vous dans ses locaux.

La Protection Maternelle Infantile (PMI) intervient également sur des thématiques telles que la contraception et l'image de la femme.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD) intervient dans le cadre de la prévention des violences conjugales.

Des actions autour de ces thématiques sont également portées par la Maison Départementale de l'Autonomie et de la Communauté de Communes. Un objectif du SAMO du Ternois est de faire évoluer les regards sur la parentalité des personnes en situation de handicap.

Numérique

Les personnes accompagnées ont la possibilité d'utiliser des outils numériques au quotidien. Certaines ont besoin d'un apprentissage à l'utilisation de ces outils. Elles méconnaissent souvent les risques, notamment ceux liés aux réseaux sociaux.

En juillet 2019, une volontaire en service civique a été missionnée sur différentes actions :

- Accompagnement à l'utilisation du numérique.
- Mise en place d'actions de prévention sur les risques liés à l'utilisation du numérique et notamment des réseaux sociaux.
- Mettre en valeur les activités des personnes accompagnées à partir de la réalisation de reportages et de la publication d'articles.

Vieillesse et passage à la retraite

Le Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois souhaite adapter son accompagnement aux évolutions de la vie des personnes. Tout d'abord, des formations sont proposées concernant l'accompagnement des personnes vieillissantes. Des projets de réorientation en secteur personne âgée (EHPAD, UVPHA, etc.) sont préparés : les personnes accompagnées visitent les établissements pour personnes âgées en amont d'une réorientation.

Pistes d'actions :

- Améliorer le processus de préparation aux réorientations : anticiper davantage les réorientations, organiser des activités en lien avec les structures d'accueil.
- Se saisir des opportunités pour participer aux formations sur le territoire : action sur l'image du corps vieillissant au CH du Ternois

Au 1^{er} septembre 2019, 6 places de Foyer d'Hébergement vont être transformées en places d'EHPA-H. Les professionnels vont devoir s'adapter pour accompagner les personnes retraitées en journée.

Troubles du Spectre Autistique

En 2016 et en 2018, le Foyer de Canteraine et le SAMO ont répondu à une enquête dans le cadre de l'instruction du 18 décembre 2015 relative à l'évolution de l'offre médico-sociale accueillant et accompagnant des personnes avec des troubles du spectre autistique.

Les résultats de l'enquête montrent que les professionnels ont besoin d'être formés si le Foyer de Canteraine et le SAMO étaient amenés à accompagner davantage de personnes présentant des troubles du spectre autistique. Des besoins financiers ont été repérés pour aménager les locaux et accompagner les personnes en cohérence avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Aujourd'hui, le recours aux dispositifs spécialisés dans l'accompagnement des TSA (SAMSAH relai, FAM/MAS spécialisés) et le passage de relai sont privilégiés puisque le DHVST n'a pas vocation à se spécialiser dans l'accompagnement des personnes avec des TSA.

Place des familles

Le DHVST accompagne des adultes en situation de handicap. Ces personnes accompagnées choisissent majoritairement de mettre de la distance entre leur famille et l'accompagnement. En effet, la famille est peu associée à l'accompagnement quotidien : elle peut avoir un regard sur le projet personnalisé, elle peut être associée lors de concertations, etc. Elle est invitée aux événements conviviaux organisés par les Foyers.

Pistes d'actions :

- Réfléchir à la place de la famille en fonction des souhaits de la personne accompagnée.

Aide aux aidants

Sur le Ternois, la plateforme territoriale d'aide aux aidants a défini des missions pour la période 2019-2021 :

- Coordonner et animer le réseau des acteurs porteurs de solutions de répit et d'accompagnement en direction des proches aidants avec les autres partenaires.
- Assurer l'accueil, l'information et l'orientation des aidants.
- Organiser une offre d'écoute, évaluation, traitement de la demande et de l'accompagnement de l'aidant vers la réponse d'aide.
- Mettre en œuvre des réponses d'aide aux aidants complémentaires à l'existant.

Le Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois participe au pilotage des actions portées par la plateforme territoriale d'aide aux aidants et accompagne les aidants de personnes en situation de handicap grâce à plusieurs actions :

- Proposition de places d'accueil temporaire.
- Proposition de places d'accueil de jour.
- Participation aux COPIL d'aide aux aidants en lien avec la Maison Départementale des Solidarités et participation aux actions à destination des aidants : préparation, aide logistique, communication, etc.
- Rôle d'écoute et d'informations auprès des aidants soit lors de l'accompagnement à domicile soit avec les familles des personnes hébergées et accueillies en Foyer.

Ces actions permettent au DHVST de mieux connaître les ressources du territoire et les outils mis en place à destination des aidants : mise en place d'un numéro d'écoute dédié aux aidants sur le département du Pas-de-Calais.

Elles répondent à l'*Orientation 6 - Objectif 3 du Projet Régional de Santé Hauts-de-France 2018-2028* : *Soutenir et accompagner les aidants de personnes en situation de handicap et promouvoir la pair-aidance.*

Axe 5 : Proposer un panel de prestations s'inscrivant dans une logique de parcours et répondant aux besoins du territoire.

Objectif 5.1 Renforcer les dispositifs existants et saisir les opportunités d'innovation.

Dans le cadre du projet de restructuration des Foyers de la Ternoise et plus globalement du Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois, des questions se posent sur l'ouverture de nouvelles offres d'habitat pour répondre aux enjeux du territoire.

La diversification de l'offre en matière d'habitat et de vie sociale est en réflexion. D'une part, des nouvelles formes d'habitat promouvant l'autonomie avec l'habitat accompagné et les foyers « hors les murs ». D'autre part, une offre répondant à des problématiques actuelles que sont le vieillissement, le répit ou l'urgence avec la proposition d'accueil temporaire et l'ouverture d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Handicapées (EHPA-H).

En parallèle, une souplesse doit être discutée avec les autorités pour s'adapter et innover avec par exemple des places d'accueil temporaire « non étiquetées » FAM ou FV afin de répondre aux besoins des personnes concernées, ayant une notification FV ou FAM, ou de leurs aidants.

La future résidence de Saint-Michel-sur-Ternoise

Le projet de restructuration des Foyers de la Ternoise prévoit l'ouverture d'une résidence à Saint-Michel-sur-Ternoise, composée de :

- 20 places de FH
- 20 places d'EHPA-H
- 6 places FAM « hors-les murs »
- 4 places FV « hors-les-murs »
- 5 logements sociaux
- 2 places d'accueil temporaire,
- 1 place de stage

L'offre de logements sociaux permettra aux jeunes sortants de MECS de trouver une solution de logement sur le territoire, non pourvu d'un Foyer de Jeunes Travailleurs.

Les habitants auront la possibilité d'utiliser le plateau technique du Foyer de Canteraine. La résidence sera ouverte sur l'extérieur avec notamment une cellule commerciale type épicerie solidaire. Le Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois proposera d'accueillir le réseau local : associations sportives, resto du cœur, A.T.R.E. Des échanges doivent être organisés avec la mairie pour proposer un bureau de votes au sein de la résidence et engager des réflexions sur l'aménagement de l'environnement de proximité (exemple : balisage de la route jusqu'aux points d'intérêt types commerces)

Le Département est sollicité pour permettre une modulation de plus ou moins 3 places entre le Foyer d'Hébergement et l'EHPA-H.

Le projet architectural est innovant. En effet, la résidence ne ressemblera pas à un établissement médico-social et proposera uniquement des appartements individuels ou en colocation de 2 à 3 personnes. Les nouvelles technologies seront utilisées via la domotique pour apporter du confort et de la sécurité. Dans ce cadre, des visites d'un appartement témoin domotisé à Corbehem et d'une Maison d'Accueil Spécialisée à Loos ont été organisées.

Les habitants auront le droit à l'erreur. En effet, leur place en Etablissement sera conservée durant une courte période, comme actuellement dans le cadre de la SAA des Foyers de la Ternoise. Après cette période, ils seront prioritaires lors des admissions sur le Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois s'ils souhaitent changer de mode d'accompagnement.

Le projet répond à :

- *Orientation 3 du Schéma Départemental de l'Autonomie « Diversifier et adapter les réponses pour accompagner l'évolution des besoins » ; Axe 2019 : réfléchir au devenir des foyers d'hébergement dans le cadre des CPOM et de la recomposition de l'offre.*
- *Orientation 6, objectif 6 du PRS Hauts de France : Adapter l'offre d'accompagnement en établissement aux besoins des adultes en situation de handicap*

Habitat accompagné

La Résidence située 18 rue d'Arras à Saint-Pol-sur-Ternoise sera transformée en habitat accompagné de 12 places, selon le cahier des charges du Département du Pas-de-Calais. Les habitants disposeront d'un logement privatif et pourront accéder aux locaux communs. Un professionnel, rattaché au SAMO du Ternois, interviendra au sein de la Résidence. Ses missions sont à définir.

Communication

Concernant la communication autour de l'avancée du projet, des actions sont mises en place :

- Point étape à chaque CSSCT, tous les trois mois.
- Informations lors des différentes réunions de service.
- Différents temps d'échanges avec l'ensemble du personnel.
- Echanges avec les résidents des Foyers de la Ternoise.
- Réunion générale des familles et des personnes accompagnées.

Pistes d'actions :

- Organiser une réunion d'information avec les partenaires.
- Diffuser de l'information concernant le projet dans le cadre du Comité Local de Santé et la convention territoriale globale (Département, MSA, Ternois Com, CAF).
- Participation au Forum intergénérationnel porté par Ternois Com en septembre 2019.

Restauration

Dans le cadre du projet de restructuration, il sera proposé aux habitants de commander un repas au Foyer de Canteraine qui sera livré en liaison froide. Les professionnels se questionnent sur la capacité de la cuisine du Foyer de Canteraine pour produire davantage de repas. Une nouvelle organisation devra être mise place.

Pistes d'actions :

- Mettre en place un système de réservation des repas pour anticiper les besoins des habitants à l'ouverture de la nouvelle résidence.
- Renforcer l'équipe de cuisine du Foyer de Canteraine avec les professionnels des Foyers de la Ternoise.
- Réaliser une étude des besoins matériels.
- Associer les cuisiniers à la réflexion concernant l'aménagement des cuisines de la future résidence (des appartements et la cuisine pédagogique).

Pour chacune de ces propositions d'action, le prestataire de cuisine sera associé aux réflexions.

Services généraux

La formation maîtresse de maison montre que le rôle des services généraux va changer. En effet, un des enjeux est qu'ils puissent accompagner des habitants dans les tâches de la vie quotidienne.

Pistes d'actions :

- Accompagner les habitants pour l'entretien de sa chambre par les femmes de ménage (apprentissage ou guidance).
- Accompagner des habitants pour l'entretien du linge par les lingères (apprentissage ou guidance).
- Réaliser des ateliers cuisines avec les cuisiniers.
- Intégrer les services généraux dans certains objectifs des projets personnalisés.

Les professionnels ont exprimé le besoin d'être accompagné dans le changement de leurs pratiques.

Pistes d'actions :

- Organiser une rencontre avec une maîtresse de maison pour échanger sur ses pratiques.
- Echanges de pratique avec une maîtresse de maison de la MECS de Saint Pol sur Ternoise.
- Organiser des visites : Bon Secours, Apei GAM, etc.
- Etudier les besoins en formation.

Préparation à la vie autonome

Des ateliers sont mis en place sur les différents établissements pour préparer les personnes accompagnées à une vie plus autonome en parallèle de l'accompagnement individuel.

Au Foyer de Canteraine :

- Ateliers goûters par l'ergothérapeute ;
- Sorties en ville sans accompagnement après évaluation par l'ergothérapeute ;
- Stages : cuisine, lingerie, à l'ESAT, A.T.R.E. ;
- Ateliers cuisines.

Aux Foyers de la Ternoise :

- Ateliers cuisines ;
- Accompagnement pour l'entretien du logement, du linge ;

- Accompagnement pour les inscriptions : associations culturelles et sportives sur le territoire ;
- Sorties autonomes : cinéma, restaurant, fêtes locales ;
- Participation aux tâches quotidiennes : faire la vaisselle, mettre la table, réalisation de petites réparations ;
- Accompagnement individuel concernant la gestion du budget, la réalisation d'achats et les démarches administratives ;
- Suivi médical avec ou sans accompagnement : prise de rendez-vous, transport, consultation.

Sur le site de Saint-Michel-sur-Ternoise, une place de stage est prévue. Elle permettra de mettre en situation des futurs habitants.

Objectif 5.2 Réfléchir à la mise en place d'une équipe dédiée à la coordination et à la fluidité des parcours

De nouveaux métiers se développent en parallèle des nouveaux besoins. L'accompagnement se veut de plus en plus individualisé. Les intervenants se diversifient et se multiplient. Dans ce contexte, une équipe dédiée à la coordination et à la fluidité des parcours doit être constituée.

Cette équipe sera placée au centre du DHVST. Elle aura un rôle d'interface avec les différents acteurs (MDPH, familles, services de droit commun, etc.). Les membres seront formés pour répondre aux missions de coordination et de fluidification de parcours.

Le(s) coordinateur(s) de parcours auraient notamment pour principales missions :

- La gestion des dossiers administratifs et d'orientation, de réorientation, de stages des personnes accompagnées, en lien avec le référent/coordonateur de projet de la personne accompagnée
- La gestion et le suivi des dossiers d'allocation aux adultes handicapés (AAH), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), mesures de protection, CAF, CPAM, etc.
- La participation à la commission d'orientation et de parcours du Ternois afin de fluidifier le parcours des personnes accompagnées par l'ASRL sur le Ternois.
- Les visites à domicile ou sur le lieu de vie avant admission et la gestion des demandes d'admissions, le directeur conservant la responsabilité des admissions.
- La gestion des logements d'essai, de stages et d'accueil temporaire (sous la responsabilité du responsable de service et du directeur).
- La réévaluation régulière des besoins d'accompagnement des habitants bénéficiaires de la PCH pour une adaptation des plans par le prestataire, repérage des besoins de PCH (exemple : PCH transport, surcoût handicap pour les séjours vacances, etc.)
- La gestion du volet insertion professionnelle en lien avec les projets des personnes accompagnées.